



Trophée St Ambroise 2008

Le Trophée Saint Ambroise 2008 s'est déroulé le 22 juin. Le millésime s'annonçait excellent. Outre le soleil qui a permis une belle maturation du grain, tous les ingrédients étaient au rendez-vous pour la réussite de cette cuvée. Pour la première fois, le cap des 100 participants (apiculteurs en formation) a été atteint. Ils étaient répartis en 22 équipes. Il faut remercier les quarante volontaires (organisateurs et accompagnants) sans qui cette journée n'aurait pas été possible : la tenue des postes, les salades, le barbecue, sans oublier le nettoyage de la salle. Il faut aussi féliciter les vainqueurs (équipe du rucher école de Ransart) ainsi que tous les participants, l'important étant de participer, de se rencontrer, d'apprendre et de s'amuser. Une très belle journée.



Saint-Gaudens

L'instruction ouverte par le juge Jean Guary de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) à la suite de la mort de plusieurs milliers de ruches en Midi - Pyrénées au printemps 2002 vient de connaître un nouveau rebondissement catastrophique pour les apiculteurs. Dès le début, le dossier est pour le moins étonnant : constat d'une autorisation de mise sur le marché du Régent TS, accordée dans des conditions contestables, poussières de semis générées par certaines semences enrobées qui provoquent des mortalités massives, nouveaux tests qui mettent en évidence la toxicité du fipronil pour abeilles... Les premiers spécialistes qui se prononcent accréditent la thèse des 532 producteurs de miel partie civile. L'instruction débouche même sur les mises en examen du patron de Bayer CropScience et du PDG de BASF agro.

Aujourd'hui, on est très loin de tout cela, le procureur de Saint-Gaudens a requis un non-lieu général dans l'affaire du Régent.

L'étude de l'AFSSA signale que « aucune relation statistique entre la présence de résidus de fipronil et les populations d'abeilles adultes et larvaires n'a pu être établie ». Pour le procureur, on ne peut pas établir de « lien formel et certain » entre le Régent et les hécatombes d'abeilles. L'enregistrement du fipronil en tant que produit phytosanitaire au niveau européen va dans le même sens et soutient les thèses défendues par les avocats des industriels. Tant qu'aucune solution officielle ne sera trouvée pour rendre obligatoire des tests réellement représentatifs des dangers de l'utilisation de neurotoxiques systémiques pour les abeilles, les arguments et observations des apiculteurs risquent de ne pas avoir le poids voulu lors des prises de décisions officielles.



Réduction de la taxe AFSCA

Bonne nouvelle, le ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la politique scientifique, Sabine Laruelle, a annoncé que la taxe liée aux contrôles de l'AFSCA serait réduite dans de nombreux cas. En 2008, elle était de 193,5 euros pour les apiculteurs qui détiennent plus de 24 ruches. Elle devait normalement passer en 2009 à 387 euros pour les apiculteurs non certifiés (cas de tous les apiculteurs). Cette taxe sera réduite à 108 euros, ce qui devient une charge beaucoup plus acceptable.



USDA AWARDS

Le Secrétaire d'état à l'agriculture aux Etats-Unis a annoncé ce 17 juillet que plus de 4 millions de \$ seront affectés à l'université de Géorgie en tant que coordinateur de projet pour étudier les causes de dépérissement des colonies (CCD) et autres pathologies affectant les abeilles, dont l'apport lié à la pollinisation est estimé à 15 milliards de \$ chaque année pour l'agriculture américaine. Les recherches porteront sur la génomique, l'élevage, la pathologie, l'immunologie et l'écologie appliquée. On peut espérer avoir rapidement des réponses vu la

liste des institutions prestigieuses qui y participent : Connecticut Agricultural Experiment Station, Cornell University, Kentucky State University, Michigan State University, North Carolina State University, Pennsylvania State University, Purdue University, University of California-Riverside, University of Maine, University of Massachusetts, University of Minnesota, University of Nebraska, University of Tennessee, USDA Agricultural Research Service, Washington State University.

Nouveaux livres

250 réponses aux questions d'un ami des abeilles

Jacques Goût répond dans cet ouvrage aux questions courantes que se posent les personnes qui ne connaissent pas l'abeille ou qui débutent en apiculture.



Il balaie différents aspects tels que la vie des abeilles, le travail de l'apiculteur, l'histoire de l'apiculture et les produits de la ruche.

Edition : Gerfaut
216 pages
(15 x 23 cm)
Vendu au prix de 25 €

www.gerfaut.fr

Les vergers traditionnels et les alignements d'arbres têtards

Très beau livre de Jean-Luc Coppée et de Claudy Noiret, fruit d'une expérience de terrain de plus de 20 ans. Au travers de conseils pratiques, les auteurs nous font partager leur passion de la nature.

Edition : Les Bocages asbl
326 pages
(16,5 x 24 cm)
Vendu au prix de 35 €



www.lesbocages.be



Promotion

Avec le concours de l'APAQ-W, les apiculteurs wallons désirent introduire une demande de financement dans le cadre du programme européen de promotion du miel. Le projet d'une durée de trois ans sera introduit conjointement avec les apiculteurs luxembourgeois.

Les objectifs de cette campagne sont de renforcer auprès du public l'image d'un miel « Qualité-Nature » : « Qualité », vu le savoir-faire des apiculteurs contrôlé par des organismes officiels, « Nature » avec ses aspects de terroir qui assurent la diversité et la qualité des miels. Car l'achat de miels produits localement constitue un acte éthique visant à favoriser le développement des abeilles, la pollinisation et dès lors la sauvegarde de la nature. On peut également dire que le miel est une source d'énergie naturelle.

Une information orientée vers les consommateurs leur permettra de différencier facilement les miels indigènes.

Chaud, chaud, Libramont

Le dernier week-end de juillet est souvent caractérisé par de fortes chaleurs et des orages. Cette année n'a pas dérogé à la règle. Depuis plusieurs années, le CARI tient un stand dans le cadre de la plus grande foire agricole européenne en plein air, qui a reçu cette année la visite de 185.000 visiteurs. Sur la mezzanine du bâtiment Wallexpo, la chaleur était au rendez-vous. Le CARI était la seule association apicole à représenter le monde apicole. Comme chaque année, les apiculteurs sont venus nombreux. Le bilan apicole est très lourd car les apiculteurs qui n'ont pas connu de pertes de colonies ce printemps sont une petite minorité. Heureusement, on voit que beaucoup d'entre eux comptent bien reconstituer leur cheptel même si cela doit prendre plusieurs années.



Balances

Comme vous l'aurez probablement constaté en visitant notre site, trois nouvelles balances à transmission automatique des données sont installées chez des apiculteurs. Ceci porte leur nombre à cinq, ce qui permet de se faire une bonne idée de la situation des miellées dans notre région. Ces balances sont installées sous des colonies fortes, qui peuvent donc exprimer correctement le potentiel de miellée des zones dans lesquelles elles sont installées : Hesbaye (Jandrain), plateau brabançon (Sombrefe), pays de Herve (Aubel), Lorraine (Arlon), plateau hennuyer (Peruwelz). Elles permettent également de suivre la consommation des colonies.

Nous espérons pouvoir encore développer ce réseau à l'avenir. N'hésitez pas à consulter notre site à la rubrique « balances ».

Situation en Allemagne



Depuis notre article publié sur les poussières de semis (Abeilles&Cie 124), plusieurs informations nous sont parvenues d'Allemagne. Le nombre de colonies recensées officiellement est plus important que prévu et s'élève à 11.500. Il n'est question ici que de cas déclarés et vérifiés par une personne officielle dans la quinzaine de jours qui a suivi les semis. Comme partout en Europe, de nombreux apiculteurs préfèrent ne pas faire appel aux services officiels et dès lors ne déclarent pas leurs pertes. Par la suite, les apiculteurs ont constaté que certaines colonies ont continué de mourir. Les pertes réelles seraient plus proches des 20.000 colonies aux dires de nos collègues. La société Bayer a prévu une somme de 2 millions d'euros pour dédommager les apiculteurs.